



SEGPA : une structure essentielle pour la réussite des élèves

Alors que mardi 10 juin, les personnels (enseignants spécialisés, directeurs chargés de SEGPA, professeurs de collège, professeurs de lycée professionnel) interpellèrent les DASEN et les Recteurs sur les moyens consacrés aux Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), se tenait au ministère la 3^{ème} réunion du groupe de travail consacré aux évolutions à apporter à cette structure.

Depuis plusieurs mois, la FSU et ses syndicats alertent sur les dégradations des conditions de travail, à la prochaine rentrée, dans nombre de départements : fermetures de divisions et de structures, hausse des effectifs dans les classes, augmentation des classes à doubles niveaux, fermetures de 6^{ème}, orientation des élèves reportée en fin de 6^{ème}, volonté de certain-es DASEN de remettre en cause des orientations, directions de SEGPA vacantes voire regroupées, absence de départs pour les formations d'enseignants spécialisés ou de directeurs adjoints de SEGPA...

Pour la FSU, les SEGPA ne doivent pas servir de réservoir de postes. Accueillant environ 95 000 élèves, elles constituent, avec les EREA (Établissements régionaux d'enseignement adapté), les seules structures spécifiques dédiées à la prise en charge des élèves en grande difficulté. Elles doivent être mieux reconnues et faire partie intégrante du collège dans lequel elles sont implantées ; les dégradations qu'elles subissent doivent cesser.

Leur évolution doit permettre de mieux assurer la mise en œuvre, tout au long des 4 niveaux de classe, des enseignements adaptés auxquels les élèves ont droit, de pratiquer une inclusion raisonnée quand cela apparaît possible et pertinent, en fonction du projet individuel de chacun élaboré avec les personnels de la SEGPA et du collège. Elle doit garantir une préparation de qualité à la scolarisation en lycée professionnel dans toutes les SEGPA et permettre en fonction du projet d'orientation de l'élève, une inclusion totale dans les LP après la 3^{ème} afin de préparer à l'insertion sociale et professionnelle par l'obtention d'une qualification ou d'un diplôme reconnu de niveau V.

Ces évolutions nécessaires ne peuvent être un prétexte à la réduction des moyens attribués à cette structure dont le rôle et l'efficacité ont été soulignés dans un récent rapport de l'Inspection Générale.

A cette fin, les moyens suffisants doivent être dégagés pour assurer tous les enseignements, permettre de dégager les temps de concertation et améliorer les conditions de travail des différents professionnels qui y interviennent.

La FSU et ses syndicats continueront de porter ces revendications et ces propositions dans le cadre des concertations engagées pour une réécriture de la circulaire applicable à la rentrée 2015.

Les Lilas, le 13 juin 2014